

Madame, Monsieur,

« Choisir son école publique » (Public School Choice) est un dispositif qui donne aux familles la possibilité de demander une place pour leur enfant dans un autre établissement scolaire, plus performant que le leur. L'établissement scolaire de votre fils(fille) étant en phase de fermeture progressive (phase out) pour trop faibles performances et/ou parce qu'il attire trop peu d'élèves à l'admission, vous avez le droit, dans le cadre du programme Choisir son école publique, de demander le transfert de votre enfant ailleurs.

Pour de plus amples informations sur les établissements scolaires en fermeture progressive (Phase Out schools), merci de composer le 718-935-2439 ou d'aller sur le site :

<http://schools.nyc.gov/community/planning/Support+and+Intervention.htm>.

**Deux options s'offrent à votre fils(fille) : Il(elle) peut soit rester dans son établissement scolaire actuel, soit être transféré(e) ailleurs sur votre demande.**

Option 1 : Rester dans son établissement scolaire actuel

- Si vous choisissez cette option, il est inutile que vous fassiez une demande.

Option 2 : Faire l'objet d'une demande de transfert

- Si vous souhaitez solliciter un transfert, veuillez lire les documents ci-joints. Vous y trouverez une présentation du dispositif Choisir son école publique (Public School Choice) et le choix des établissements scolaires susceptibles d'accueillir votre enfant suite à un transfert.
- Remplissez puis postez votre formulaire de demande dans l'enveloppe-réponse ci-jointe.
- **Vous avez jusqu'au vendredi 2 mai 2014 pour envoyer votre demande, le cachet de la poste faisant foi.**

Pour toutes questions, veuillez contacter le Bureau des inscriptions scolaires (Office of Student Enrollment) au 718-935-2439.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Robert Sanft  
Directeur Général,  
Bureau des inscriptions scolaires (Office of Student Enrollment)